

Rapport d'étape sur la place et le rôle des démocratisation de la

Un système efficace...

Les CPGE représentent, dans l'ensemble de l'organisation du 1er cycle de l'enseignement supérieur dont elles sont partie prenante, un poids numériquement faible sans qu'il soit négligeable (le « taux d'accès immédiat des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur » était en 1999 de 7,2 % en CPGE, pour 8,8 % en IUT, 20,1 % en STS, 41,5 % en Université hors IUT, plus 4,9 % en formations diverses). Or, ces classes représentent bien de fait, dans la sélection et la formation des « élites républicaines », un poids considérable : outre le fait que la minorité des élèves entrant en CPGE (moins de 10 % des nouveaux étudiants) truste presque la moitié de l'ensemble des postes d'ingénieurs et de cadres, avec, dans les filières scientifiques et commerciales, la quasi-assurance d'une intégration, les classes préparatoires constituent, selon l'expression généralement usitée dans les médias, la « voie royale » qui permet d'accéder aux écoles les plus prestigieuses, aux formations les plus valorisantes, aux postes de direction et

d'encadrement supérieur – si l'on met à part la filière Sciences Po/Ena (et encore...) et la filière médicale.

Il s'agit donc d'un système de formation particulièrement efficace et « rentable », d'un coût par étudiant d'ailleurs très élevé, qui s'appuie sur un encadrement très présent et sur une charge de travail très importante, en principe ouvert à tous puisqu'on n'y sélectionne que sur le niveau scolaire, au contraire d'autres modes de sélection des élites existant dans d'autres pays comparables au nôtre.

...à démocratiser...

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du succès de cette filière auprès des enfants issus des élites en place et, il faut bien le dire, des enfants d'enseignants : comme dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, mais à un degré encore plus élevé, c'est un indice de performance du système et une condition de son existence, en même temps qu'un révélateur d'inégalité sociale, de le voir plébiscité par les acteurs sociaux qui ont les moyens de savoir et de pouvoir.

Il reste que cela pose un problème majeur de démocratie : ce système, théoriquement ouvert à tous, est en fait le plus sélectif de toutes les formations de premier cycle universitaire ou équivalent. Une étude sur l'académie de Bordeaux (confirmée par les chiffres nationaux) montre que, si la représentation des PCS en DEUG recoupe grosso modo les PCS des élèves de Terminale, les catégories favorisées sont surreprésentées en CPGE, au détriment bien sûr des populations défavorisées, et cela avec un écart supérieur aux professions médicales. Cet écart existe quelle que soit la voie (lettres, commerce, sciences) et l'implantation de la classe (Paris, ville grande ou moyenne). Si l'on prend comme référence le rapport entre la composition sociologique des CPGE et des classes de 3^e, les PCS défavorisées sont à 0,50 environ (on retrouve proportionnellement deux fois moins de représentants de ces catégories sociales en CPGE qu'en 3^e), les PCS moyennes sont à 0,8 environ, les PCS favorisées à plus de 2. Cette étude en amont confirme ce que C. Thélot avait constaté pour l'aval des grandes écoles : la démocratisation, réelle jusqu'au niveau IV, peine ensuite à gagner les études supérieures les plus prestigieuses ou les plus payantes en terme de carrière (3^e cycle et grandes écoles notamment).

Outre les questions de principe, la démocratisation de l'enseignement secondaire et le besoin massif de cadres appellent à ouvrir ces classes à des élèves qui jusqu'ici n'y ont de fait guère accès. Il faut donc se demander comment faire venir dans ces classes des élèves qui y ont théoriquement droit mais qui n'y postulent pas.

La première mesure à envisager est d'améliorer l'information des élèves, des professeurs et des COP. L'image des CPGE est au mieux floue, au pire infernale, dès que l'on s'éloigne des cercles qui connaissent et exploitent le système. Il faut également prôner des procédures de repérage et d'encouragement des élèves, notamment dans des lycées qui, pour des raisons géo-



CPGE dans la formation des élites

graphiques ou sociologiques, n'envoient pas de jeunes en CPGE. Les bourses au mérite, le prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles sont des actions positives, qu'on peut envisager d'élargir.

Mais contrairement à ce que certains effets médiatiques laissent croire, il ne suffit pas d'amener dans ces classes des élèves « différents » : il faut aussi se donner, leur donner les moyens d'y réussir.

... avec une réforme pédagogique...

En effet, ces classes supposent actuellement, pour qu'on y réussisse, la mobilisation de capacités qui ne sont pas, contrairement aux apparences, seulement académiques, mais relèvent d'une acculturation familiale antérieure qui seule permet aux jeunes, pris à la gorge dès le premier jour, de surnager. En effet, d'une façon générale, la charge de travail attendue des élèves est devenue exagérée pour la plupart d'entre eux d'autant que le lycée ne prépare pas à la CPGE (et c'est normal). Or le rythme est très différent en prépa : il faut faire des choix organisationnels, des « impasses » que ces élèves sont incapables de faire si l'encadrement et l'acculturation familiale ne les y ont pas préparés. C'est pourquoi le coût des abandons en cours des deux années est d'ordre social : il ne concerne presque jamais les enfants des classes aisées qui ont connu cette pression et disposent des outils intellectuels pour faire face.

Il est donc indispensable, si on veut réellement démocratiser ces classes, d'engager une réforme pédagogique d'importance. Deux axes se dégagent :

- il faut limiter la quantité de travail, en agissant sur les programmes dans toutes les classes, et peut-être sur le nombre des disciplines obligatoires dans les classes littéraires. A cet égard une anecdote est révélatrice : on avait préparé lors de la dernière réforme deux programmes de mathématiques pour

les MP : un pour les classes « étoile », un pour les autres. Devant l'obligation d'unifier, on a choisi le plus difficile. Cette logique du « toujours plus », déjà mise en cause dans le second cycle, est ici destructrice : de réforme en réforme, on ajoute des khôlles (interrogations orales obligatoires), des TIPE (initiation à la recherche), on renforce le contenu de certaines disciplines (les sciences de l'ingénieur sont bien plus lourdes que le dessin industriel qu'elles ont remplacé) ou en rajoute de nouvelles (la géographie en Lettres). Tout cela est intéressant, tout cela concourt certes à une bonne formation pluridisciplinaire, cela a surtout pour effet de noyer ou d'écoeurer les étudiants. Il faut dire et répéter avec force qu'on peut former, évaluer et sélectionner aussi bien et mieux en privilégiant la qualité plutôt que l'entassement.

- Il faut donner du temps aux professeurs et aux étudiants, pour permettre l'adaptation de tous, et surtout des nouveaux publics plus fragiles, aux exigences des classes préparatoires. Il ne nous revient sans doute pas d'entrer dans les détails en l'absence de toute concertation avec

les autres acteurs du système, et notamment les professeurs. Mais on peut penser que l'allègement du menu, quelle que soit la forme qu'il revête, et un calendrier étalant un peu la montée en régime favoriseraient l'adaptation de tous les étudiants. Pourquoi aussi ne pas imaginer, pour certains étudiants, des systèmes temporaires d'accompagnement ? Répétons que l'accueil de jeunes issus de milieux moins favorisés est à ce prix : sans mesures pédagogiques adaptées, tout accueil élargi est au mieux naïf, au pire cynique.

Bien sûr, cela ne peut pas ne pas avoir d'incidences sur les concours, ce qui suppose que l'on ouvre une discussion de fond avec les grandes écoles. On passerait d'une logique « tout le monde prépare HEC, les ENS ou l'X » à une logique de « premier cycle universitaire en lycée », dans lequel on prépare aussi, et efficacement, les concours des grandes écoles.

... et des missions à clairement définir...

La question posée maintenant, c'est bien sûr celle des missions assignées aux CPGE. Jusqu'ici, leur rôle effectif est réduit à la préparation des concours. Certes, c'est déjà beaucoup, mais cela ne correspond pas à leur définition officielle (article 1er du décret 94-1 015 du 23 novembre 1994) : « Article premier. - Les classes préparatoires aux grandes écoles établies dans les lycées constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles forment les étudiants pour les différents secteurs économiques, l'enseignement, la recherche, l'administration et la défense en les préparant aux concours d'accès aux grandes écoles. A ce titre, la formation dispensée dans ces classes a pour objet de donner aux étudiants une compréhension approfondie des disciplines enseignées et une appréhension de leurs



caractéristiques générales. Elle prend en compte leurs évolutions, leurs applications et la préparation à des démarches de recherche. Elle est organisée à partir de programmes nationaux. »

Cet écart majeur dessine, un peu en creux, ce qui devrait être la mission générale clairement assignée aux CPGE implantées dans les lycées : garantir et promouvoir tout ce qui peut contribuer à faciliter, pour des élèves dont les parents n'en ont pas bénéficié, l'accès aux études supérieures de haut niveau et aux filières d'élite ; contribuer au renouvellement de ces élites dans des conditions plus démocratiques en termes sociaux et, dans les filières scientifiques, avec un rééquilibrage en faveur des jeunes filles ; mais contribuer aussi, auprès de ces élites futures, à une vision des choses qui ne soit pas de nature à encourager la fermeture sociale.

Assurément cette nouvelle définition de la mission assignée à ces classes passe par un état des lieux réfléchi, sous forme d'une mission d'inspection générale ou du haut comité à l'évaluation, qui pourrait être la base d'un constat détaillé débouchant sur la formulation d'un projet et d'objectifs nationaux, éventuellement déclinés ensuite en projets académiques et d'établissements.

Nous devons donc obtenir en premier lieu ce qui actuellement fait défaut (et contribue au déficit démocratique de la filière), c'est-à-dire, au niveau ministériel, une responsabilité politique identifiée sur les CPGE et une structure de pilotage : l'expérience montre que le rattachement à la Direction de l'Enseignement Supérieur ne conduit, jusqu'ici, qu'à des prises en charge de type gestionnaire et à une vision réduite ; l'avantage essentiel que pourrait constituer le pilotage national dans une perspective de service public et d'intérêt général est aujourd'hui perdu, et la méthode qui consiste à gérer les EPLE, pour leurs classes préparatoires, comme des établissements d'enseignement supérieur, dans la méconnaissance de leur relation au système éducatif, ne peut que renforcer leur élitisme, et limiter leur recrutement.

Briser la logique de classes préparatoires uniquement pilotées par l'aval des concours, les remplacer par une formation de premier cycle universitaire ayant aussi d'autres missions, c'est une révolution qui nécessitera de notre part d'énormes efforts de conviction. Mais qu'on ne s'y trompe pas : la démocratisation est aussi à ce prix.

... à travers le maillage du territoire...

Réforme pédagogique et missions claires ne suffiront pas si les élèves doivent rejoindre la montagne Sainte Geneviève pour en profiter. C'est pourquoi il est essentiel que les CPGE soient présentes sur l'ensemble du territoire.

Lorsqu'un lycée a du mal à remplir ses classes du fait de la concurrence d'établissements plus prestigieux, la solution n'est pas de le fermer comme une logique uniquement gestionnaire le laisse souvent penser, elle est de le remplir ! En effet les prépas « excentrées » doivent jouer un rôle essentiel dans la démocratisation de l'ensemble des CPGE. Moins demandées, elles offrent une capacité d'accueil disponible sans coût supplémentaire, et la proximité est un élément d'appel déterminant pour des catégories sociales disposant de moins de moyens financiers et moins ouvertes à la mobilité que les PCS favorisées. L'analyse de l'existant montre déjà qu'elles accueillent des élèves qui ne seraient pas rentrés dans des centres plus éloignés voire plus « prestigieux », à la fois pour des raisons économiques (coût des études en ville) et sociales : ces établissements excentrés ont bien souvent l'habitude de traiter les problèmes d'assistance (FSL, Caisse de secours). Dans une démarche globale, qui s'efforce de prendre en compte tous les aspects du problème de la démocratisation des CPGE, le maillage – déjà existant – du territoire est un atout maître.

... et grâce à un statut de l'étudiant en lycée...

Il conviendra enfin d'assurer aux étudiants de lycée un statut qui corresponde à leur âge, à leur niveau d'études, au mode de vie qui est le leur et à l'évolution globale de notre société. Tout effort de démocratisation pourrait être vain si l'impression de rester lycéen, alors que les étudiants de plein statut sont ailleurs, détournement de nos classes des lycéens à qui leur milieu n'a pas appris que deux

ans de parenthèse pouvaient être payants toute une vie.

Il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain, mais d'affirmer clairement que les textes actuels, même dans leur récente version de juillet dernier, sont inadéquats et ne nous permettent pas d'organiser correctement la vie des étudiants des lycées. On peut travailler énormément et très bien sans être infantilisé. Le contraire supposerait qu'une bonne formation est nécessairement débiliteuse, ce qui pose quelque problème en terme de formation des élites d'un pays moderne...

Sur ce problème, deux logiques ont été avancées entre lesquelles notre groupe n'a pas tranché. Si tout le monde s'accorde pour dire que les textes actuels sont inadéquats, les uns prônent un statut de l'étudiant en lycée (CPGE et BTS) qui les rapprocherait du statut des étudiants d'université, d'autres préféreraient un statut du grand lycéen, qui tienne davantage compte des structures propres des EPLE et pourrait s'étendre aux élèves de cycle terminal des lycées et LP.

...en relation avec l'université.

Reste à étudier les relations des CPGE avec l'université. Là encore, faute de temps et en l'absence de concertation avec les universités, on n'indiquera que des pistes.

Pour l'instant, le dispositif légal envisage l'existence de conventions passées entre les lycées et les établissements universitaires. Ce n'est guère satisfaisant car les conditions des passerelles ainsi définies sont très diverses selon les lieux : existence ou non de dispenses, à travers commissions (ou non) ou examens... La scolarité en CPGE est souvent perçue comme étrangère au cursus universitaire



en termes de programmes en particulier. Ce dispositif conventionnel est insatisfaisant parce qu'il favorise les « grands lycées » reconnus qui obtiennent pour leurs élèves des solutions plus avantageuses. Il faudrait donc le faire évoluer vers une certification nationale, propre aux études en CPGE, ouvrant la voie à une poursuite éventuelle en licence à l'université. Le schéma 3/5/8 pourrait d'ailleurs rendre caduque l'actuelle référence au DEUG.

D'autre part, le rattachement des CPGE à la DES devrait amener lycées et les premiers cycles des universités à réfléchir ensemble aux actions qui pourraient être menées en commun par les deux structures, par exemple dans le domaine de l'initiation à la recherche, de l'action culturelle et de la circulation des étudiants d'un système à l'autre, et pas forcément dans un seul sens.

Conclusion temporaire

Parti d'une idée force – il faut démocratiser les CPGE pour démocratiser les élites en France –, notre groupe de fil en aiguille a été amené à explorer de nombreux aspects du fonctionnement des CPGE. Sans doute, par manque de temps et faute d'avoir confronté nos vues à celles des partenaires obligés de cette démocratisation, certaines de nos propositions sembleront utopiques ou farfelues. Sans doute y a-t-il aussi des problèmes que nous avons oubliés, assurément de bonnes idées que nous n'avons pas eues. La mise en débat de ce rapport, au sein de notre syndicat d'abord et plus largement ensuite, corrigera assurément ces défauts. Tout dans ce rapport est perfectible, tout est discutable, tout, sauf une idée : il n'y aura pas de démocratisation des classes préparatoires par un tour de passe-passe, fût-il le résultat des meilleures intentions. Si la démocratisation se fait, c'est qu'on aura pris en compte tous les facteurs d'inégalité, et d'abord et surtout les facteurs sociaux, culturels et pédagogiques.



Propositions pour une nouvelle définition de missions, pour une contribution à l'objectif général d'égalité des chances, pour une déclinaison de « l'héritage » et de ses atouts à l'entrée du 3/5/8 avec les évolutions à définir

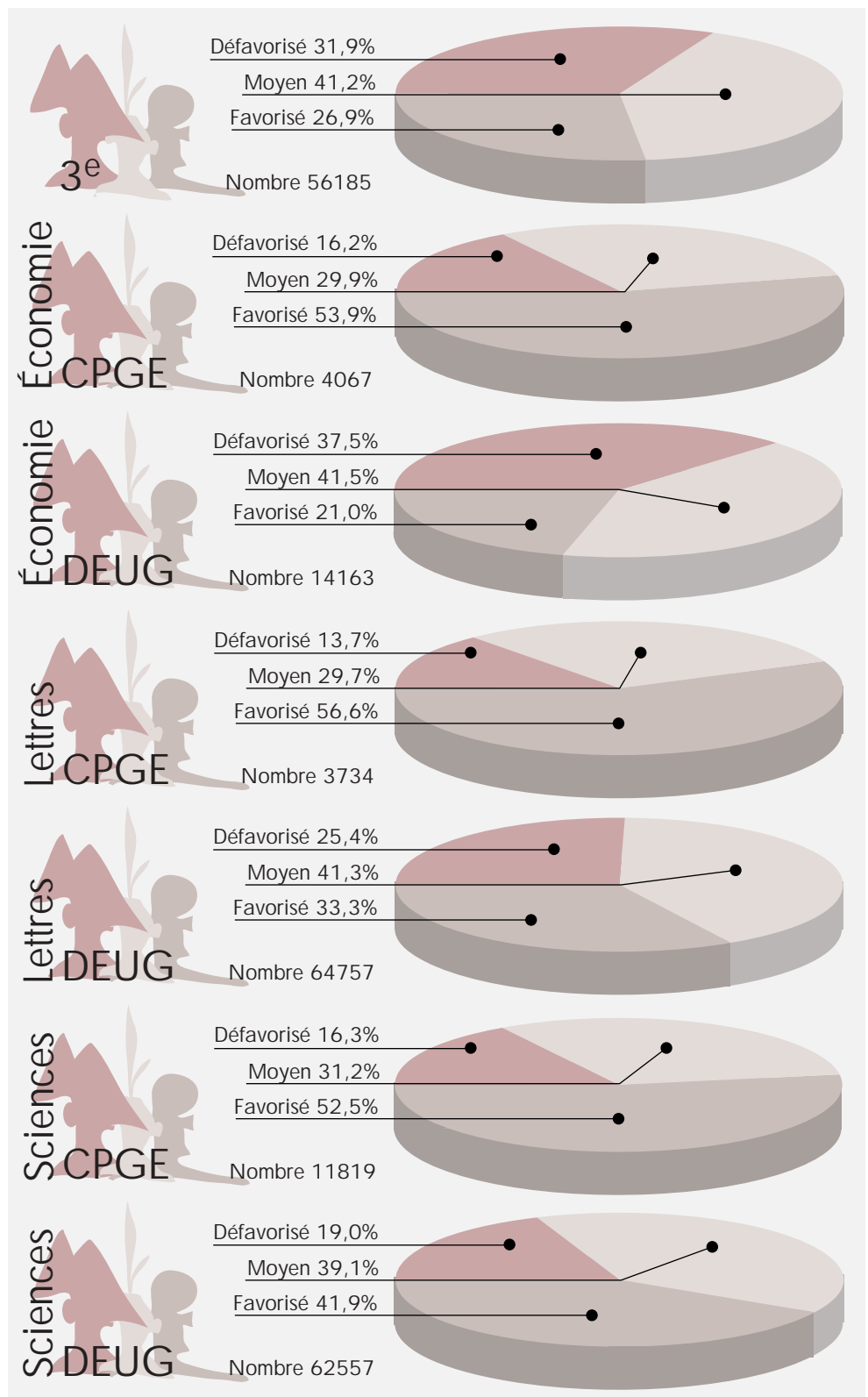
La perspective générale devrait être la mise à disposition de tous, en fonction du seul critère de mérite scolaire tel qu'il se manifeste dans le cycle terminal des lycées, d'une filière d'élite publique qui fait référence dans le champ de l'enseignement supérieur. Les conditions dans lesquelles cette filière apporte sa contribution à l'objectif général d'égalité des chances doivent être précisées :

- En termes de maillage pédagogique : coexistence de pôles traditionnels d'excellence facilitant l'accès aux plus grandes écoles, de préparations aux concours de l'ensemble des écoles d'accès plus ouvert, conduisant les unes et les autres aux fonctions de cadres supérieurs et dirigeants de l'industrie, du commerce, de l'enseignement, de la communication, de la recherche, etc., enfin de préparations générales de haut niveau à des poursuites d'études diverses dans l'enseignement supérieur ;
- En termes de maillage géographique : les différentes situations pédagogiques mentionnées peuvent se retrouver dans une même circonscription locale, voire dans un même établissement ou une même classe ; les internats de CPGE doivent aussi avoir parmi leurs fonctions celle de réduire les inégalités d'ordre géographique ; mais il est clairement indispensable aussi que les élèves, notamment de milieux modestes, puissent bénéficier dans toutes les académies (ou groupes d'académies) de l'ensemble de ces facilités, avec un degré de proximité sans doute différent selon le degré de spécialisation des classes : la carte scolaire nationale, l'organisation du recrutement, les objectifs de performance sont à penser sans simplisme en intégrant cette exigence, en tenant compte du besoin des étudiants et non de celui (réel ou imaginaire) des établissements ;
- En termes d'objectifs de recrutement, d'aides à la scolarité, d'accès aux internats, d'organisation pédagogique, les CPGE de chaque EPLE ont à se situer et à s'évaluer non seulement par rapport à leur histoire propre, mais aussi en fonction d'un projet national, décliné par académies ; il est nécessaire en particulier d'évaluer les écarts à réduire pour améliorer globalement et localement la situation présente, rapportée, bien entendu, aux effectifs du cycle terminal des lycées, en matière d'inégalités liées à la situation sociale, au sexe ou au domicile, en tenant compte d'une situation économique qui, à ce niveau et en ce moment, ne pose d'ailleurs pas de problèmes réels de débouchés en fin de parcours (encore faudrait-il, détail significatif, que l'outil « IPES », parmi d'autres, devienne disponible aussi pour les CPGE) ;
- En termes d'éducation à la citoyenneté, l'enjeu de la formation des futures élites dans le sens de la solidarité, du respect d'autrui et de la démocratie est à poser clairement : l'insertion des CPGE dans les lycées devrait permettre de bénéficier des dispositifs existants, voire de les dynamiser, ni les protestations vertueuses sur l'esprit d'émulation opposé à l'esprit de compétition, ni la lutte, devenue enfin efficace, contre le bizutage ne constituant isolément une vraie politique ;
- En termes de pédagogie, l'acquis de formations généralistes de haut niveau, dispensées à l'intention d'un public d'élèves motivés et sélectionnés, par un corps de professeurs spécialisés, formations désormais ouvertes, dans le domaine scientifique et par le biais des TIPE, aux notions d'expérimentation, d'autonomie et de travail en équipe, doit être confronté à la nécessité de mises à jour tenant :
 - aux évolutions de la science, de la littérature, des arts, de la communication sociale,
 - aux évolutions de la jeunesse scolarisée dans son renouvellement et sa diversité, aux modifications de ses modes de vie et d'apprentissage, de sa motivation
 - aux évolutions de l'ensemble du système éducatif, en amont et en aval, mais aussi dans les formations de même niveau.

Il faut démocratiser les CPGE pour

Répartition par catégorie socio professionnelle (PCS) des étudiants de CPGE

Chefs lieux d'académie



Des élèves de l'ensemble de l'académie se déplacent vers le chef lieu pour poursuivre des études en CPGE ou en DEUG.

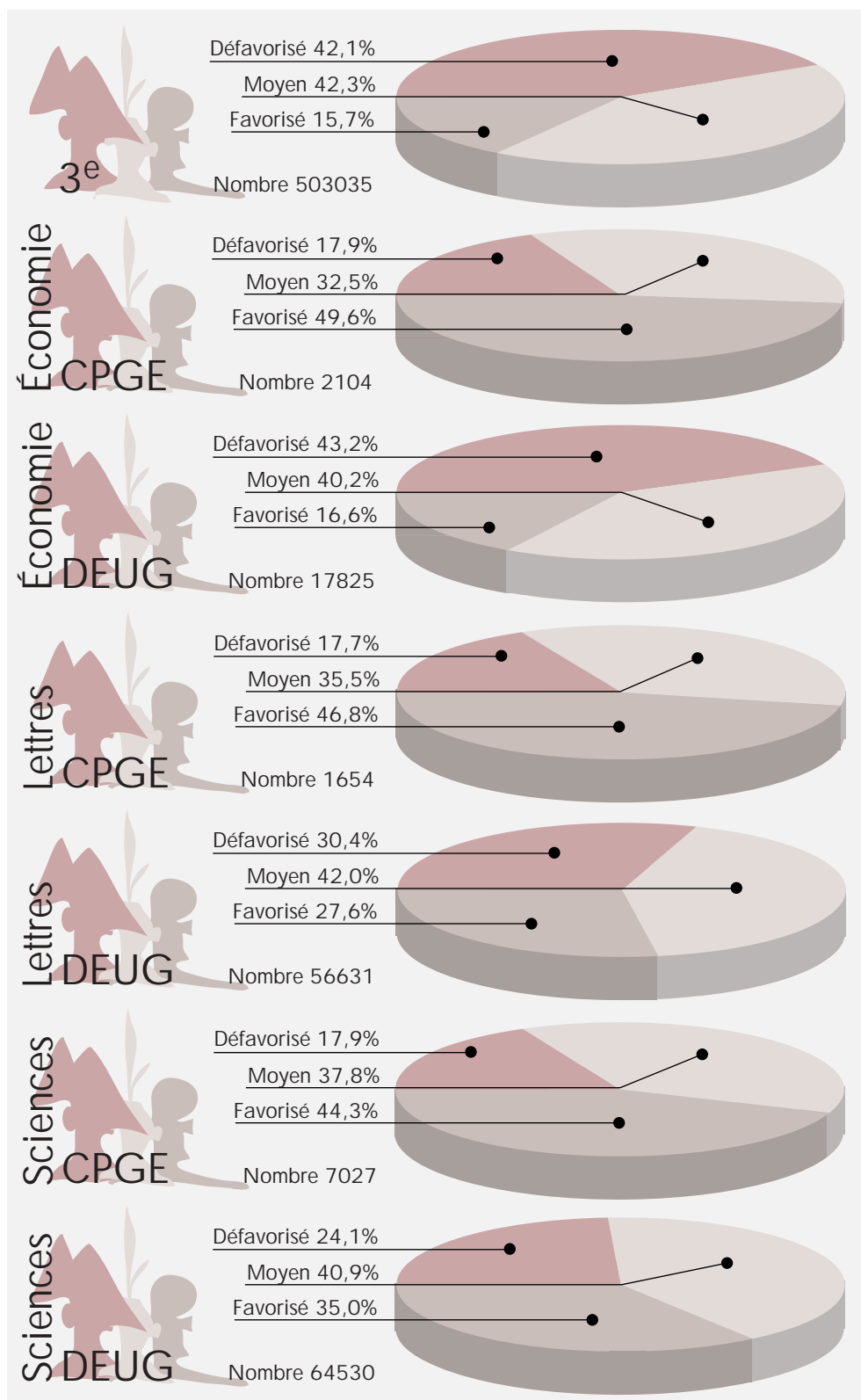
Massivement, cela concerne des élèves issus de milieu favorisé pour les CPGE, en particulier en lettres où la part de cette catégorie dépasse 56 %. Cette sélection sociale est nettement moins marquée en DEUG, surtout en économie.

démocratiser les élites en France

Mais cela reste largement à conduire...

et de DEUG et par référence des élèves de troisième (ensemble des académies)

Autres implantations dans l'académie



Le nombre de places dans les CPGE implantées en dehors des chefs lieux d'académie (10 785) ne représente que 35 % de l'ensemble des places en CPGE (34 % en économie, 30 % en lettres, 37 % en sciences).

Les élèves inscrits en CPGE représentent moins de 10 % de l'ensemble (CPGE + DEUG).

Les établissements hors chef lieu d'académie accueillent en CPGE un public plus « mélangé » pour ce qui concerne les catégories socio professionnelles en moyenne :

- + 2,5 % pour les publics défavorisés,
- + 5 % pour les publics moyens.

Seule la filière économie, en DEUG, a une répartition socio professionnelle proche de la population des élèves de 3^e.